# Domaine Roche-Audran

VINCENT ROCHETTE





#### Le Terroir:

Ce vignoble familial, est situé à flanc de colline, exposition nord-est/nord-ouest, à une altitude de 180 à 250 m. (Versant nord de la colline de Rasteau / Cairanne)

Ce terroir remonte au bouleversement géologique dû à la montée des Alpes, à l'époque du tertiaire et du quaternaire (-23,5 millions d'années à -80000 ans) Ces sols très complexes, se composent de terre argilo-calcaire, recouvert de cailloutis à galets calcaires d'origines marines mais aussi alluviales. La végétation spontanée qui contribue à la complexité aromatique des vins comprend de nombreuses espèces telles que pin d'Alep, chêne blanc, viorne tin, buis, romarin, cornouiller sanguin, thym...



## Cépages:

Grenache 70% Carrignan 20% Mourvèdre 5 % Syrah 5%

Production: 35 à 40 hl par hectares

### Age du vignoble:

Grenaches 55 à 100 ans Carrignan 81 ans Mourvèdre et Syrah 30 à 50 ans

#### Culture:

La culture naturelle (sans produits de synthèse), est pour moi une façon primordiale d'obtenir des vins de terroirs. L'attention portée au vignoble est la priorité du Domaine. Depuis plusieurs années, nous suivons les rythmes cosmiques pour tous les travaux de la vigne, ainsi que pour la vinification, l'élevage et la mise en bouteilles du vin.

Les pulvérisations bio-dynamiques nous permettent de maintenir une bonne vie microbienne, mais aussi un bon fonctionnement du sol, essentiel à la pleine expression du terroir. L'équilibre doit déjà régner dans le vignoble. Après une taille très minutieuse, favorisant la régénérescence du cep, nous n'effectuons pas d'épamprage ni de vendange en vert. La plante trouve, naturellement, sont équilibre dans notre Provence ensoleillée, bercée par notre vent du nord, le Mistral. Un écimage léger contribuera à une photosynthèse maximale, propice à la complexité de nos vins. Vu la très bonne exposition de la propriété et l'excellent état sanitaire du raisin, le triage de la vendange est un luxe. Celui- ci supprimera les quelques feuilles et grappillons ramassés par mégarde par nos vendangeurs.

#### Vinification:

Chaque parcelle est vinifiée puis élevée à part. L'égrappage et foulage sont suivis d'une macération à froid de quelques jours dans des cuves en béton ou tronconiques, en bois de chêne français. Les levures indigènes apporteront tous les arômes du terroir, lors d'une fermentation alcoolique accompagnée de pigeages, remontages et délestages pratiqués en douceur, pour le plus strict respect des baies. Une longue macération à chaud (30° C) de plusieurs semaines, enrobera le fruit et les tanins. Ce n'est qu'après cette longue attention de 60 à 90 jours, que l'on décuvera. La pressée des baies à basse pression sonnera le début d'un élevage de plusieurs mois.

Elevage: 12 mois: 20 % en barriques, 35% cuves tronconiques bois et 45% en cuves Béton.

